

Document mis à jour le 06/01/2026

Piloter l'accessibilité numérique : le rôle de référent et référente

- **Durée et modalité en inter-entreprises** : 2 heures de cours en ligne obligatoire à réaliser avant la session en groupe, puis 21 heures de formation en groupe, réparties en 3 jours (3 x 7 heures), à distance.
- **Durée et modalité en intra-entreprise** : 2 heures de cours en ligne obligatoire à réaliser avant la session en groupe, puis 21 heures de formation en groupe, réparties en 3 jours (3 x 7 heures), en présentiel ou à distance.
- **Nombre de personnes par session** : 5 à 8 personnes
- **Public** : toute personne amenée à être référente sur les questions d'accessibilité numérique.
- **Accessibilité** : cette formation est accessible aux personnes aveugles ou malvoyantes. Elle est aménageable sur demande pour les personnes sourdes, malentendantes ou en situation de handicap psychique ou cognitif. Les adaptations spécifiques peuvent entraîner des frais supplémentaires : [plus d'informations](#).
- **Prérequis** : disposer d'un ordinateur de travail individuel équipé des [logiciels demandés lors de l'inscription](#).

Contexte

Cette formation offre aux référents et référentes en accessibilité numérique **des méthodes et des outils pour piloter l'accessibilité numérique** au sein de leur organisation.

Adaptée aussi bien à des profils débutants qu'à des profils plus expérimentés, cette formation permet à chaque stagiaire de travailler sur son propre contexte professionnel grâce à des ressources et exercices adaptés à leurs besoins et questionnements.

Le format hybride permet grâce à un cours en ligne d'acquérir les bases de l'accessibilité numérique en toute autonomie et de se concentrer, lors des journées en groupe, sur les aspects métiers, la mise en pratique et les échanges.

Objectifs

- **Définir une stratégie** de mise en place de l'accessibilité numérique
- **Animer la politique d'accessibilité numérique**
- **Sensibiliser différents publics** aux enjeux de l'accessibilité numérique (collègues, prestataires, responsables, et al.)
- **Favoriser la prise en compte de l'accessibilité** à tous les niveaux de l'organisation (achats, conception/UX, développement technique, formation, etc.)

Access42, SCOP-ARL à capital variable

Siège : 21 bis rue du Simplon, 75018 Paris — 503 062 408 00052 R.C.S. Paris
Code APE (NAF) : 6201Z - TVA intracommunautaire : FR29503062408

Access42 est un organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de formation et dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 95 04806 95 auprès de la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) de la région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

- **Élaborer des schémas pluriannuels** et plans annuels d'accessibilité
- **Évaluer certains critères d'accessibilité** sur un site web
- **Respecter les obligations légales en matière d'accessibilité numérique** dans le cadre du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) et de la norme européenne EN 301 549
- **Comprendre l'impact** des défauts d'accessibilité numérique sur les personnes en situation de handicap

Pourquoi choisir cette formation ?

- **Approche personnalisée** : les stagiaires initient ou continuent une démarche de mise en conformité en fonction de leurs besoins et du contexte de leur organisation.
- **Échanges réguliers** : les retours d'expérience entre pairs sont encouragés et favorisent l'émergence d'idées pour piloter l'accessibilité numérique.
- **Équipe experte** : Access42 est une [référence française en accessibilité numérique](#). Nos formateurs et formatrices sont des [spécialistes en activité](#) qui accompagnent de nombreuses organisations dans leur démarche de mise en conformité.

Programme

S'approprier les principes de l'accessibilité numérique (2 heures de cours en ligne obligatoire)

Important : ce cours en ligne est obligatoire et doit être réalisé de manière individuelle avant la première journée de formation en groupe.

- Découvrir les enjeux liés au handicap et à l'accessibilité numérique
- Comprendre comment les défauts d'accessibilité numérique impactent les personnes handicapées
- Respecter les obligations légales en matière d'accessibilité numérique

Piloter l'accessibilité numérique dans une organisation (3 journées de 7 heures en groupe)

Ces journées de formation en groupe alternent apports théoriques, temps d'échanges, **partages d'expérience** entre pairs et **exercices pratiques**.

Définir le rôle de référent ou référente en accessibilité numérique

- Se questionner sur le rôle de référent ou référente en fonction de la structure de l'organisation
- Identifier et rédiger les missions du référent ou de la référente dans son contexte

Sensibiliser différents publics aux enjeux de l'accessibilité numérique

- Proposer un argumentaire en faveur de l'accessibilité numérique

Mener une démarche de mise en conformité avec la norme européenne

- Comprendre le fonctionnement d'un référentiel (RGAA, RAWeb, RAAM)
- Se familiariser avec le RGAA
- Utiliser l'audit pour se mettre en conformité :
 - construire un échantillon ;
 - évaluer un échantillon.
- Interpréter et prioriser les résultats d'un audit
- Respecter les obligations légales de publication

Mettre en place l'accessibilité numérique dans une organisation

- Cartographier l'organisation
- Évaluer la maturité de l'organisation sur sa prise en compte de l'accessibilité
- Établir une stratégie pour réussir à intégrer l'accessibilité numérique dans une organisation (schéma pluriannuel d'accessibilité)
- Élaborer des plans d'action annuels

Suivre l'accessibilité numérique dans une organisation

- Définir des indicateurs de suivi pertinents
- Établir un bilan annuel des actions réalisées

Informier sur l'accessibilité numérique dans une organisation

- Communiquer sur le schéma pluriannuel et son avancement
- Rédiger la déclaration d'accessibilité numérique
- Informer et accompagner les personnes handicapées

Évaluer l'accessibilité numérique des sites et contenus dans une organisation

- Tester des critères d'accessibilité en se basant sur un référentiel (RGAA, RAWeb, RAAM)

Méthodes et moyens pédagogiques

Cette formation est conçue selon les principes suivants :

- **apports théoriques** par la formatrice ou le formateur ;
- **exercices pratiques** et mise en application par les stagiaires ;
- **retours d'expérience** et échanges réguliers entre les stagiaires et la formatrice ou le formateur.

Au début de la formation, les stagiaires reçoivent un support de cours dématérialisé et accessible.

Modalités d'évaluation

- **Avant la formation** : questionnaire de positionnement en ligne
- **Pendant la formation**, plusieurs exercices :
 - réaliser une présentation de sensibilisation de l'accessibilité ;
 - évaluer des critères d'accessibilité (contraste de couleurs, piège au clavier, etc.) ;
 - élaborer un plan d'action pour une organisation ;
 - répondre à un questionnaire d'évaluation des connaissances.
- **Après la formation** : questionnaire de satisfaction

Modalités d'accès au cours en ligne obligatoire « S'approprier les principes de l'accessibilité numérique »

Consulter la page dédiée : [Modalités d'accès au cours en ligne obligatoire](#)

Modalités de la formation à distance

Ces modalités sont applicables uniquement si la formation se déroule à distance.

- **Classe virtuelle en groupe** : 21 heures de visioconférence réparties en 3 sessions de 7 heures. Dans la mesure du possible, les sessions ont lieu au cours de journées consécutives sur la même semaine. Aucun temps de travail supplémentaire n'est demandé aux stagiaires en dehors des heures de classe virtuelle.
- **Moyens techniques** : salle de visioconférence avec l'application Zoom ou Microsoft Teams. Les détails de connexion (URL, mot de passe) seront fournis aux stagiaires au plus tard la veille de la première session de formation.
- **Modalités d'assistance technique** : les stagiaires peuvent contacter à tout moment l'équipe chargée de l'organisation de la formation par e-mail et téléphone, par exemple pour demander de l'aide à l'installation ou à la configuration du logiciel de visioconférence. Pendant les heures de travail, l'équipe chargée de l'organisation de la formation répond rapidement aux demandes d'aide.
- **Modalités d'assistance pédagogique** : pendant toute la durée de la classe virtuelle, et à tout moment, les stagiaires peuvent poser des questions au formateur ou à la formatrice.